

fait certainement pas exception à la règle. Il se heurte aussi chez lui à des difficultés économiques et politiques et il n'est d'ailleurs pas le seul à croire que les solutions internes soient la meilleure façon de résoudre les problèmes internes. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure façon pour la communauté internationale d'exercer sa responsabilité face à un problème interne dépassant manifestement la compétence du gouvernement en cause. Le seul fait que les nations soient préoccupées par leurs problèmes internes et qu'elles le seront par les questions de souveraineté dans un avenir prévisible n'est pas une excuse pour ne pas tirer le meilleur parti de l'instrument dont nous disposons, les Nations Unies.

L'ONU peut et doit agir promptement et efficacement, comme elle l'a fait souvent, pour soulager la souffrance humaine et protéger, dans la mesure du possible, les non-combattants innocents qui sont souvent les plus durement atteints. C'est là une fin louable en soi et de telles mesures contribuent parfois à régler un conflit en créant une ambiance plus saine et plus détendue.

Aucun progrès dans la voie de l'universalité n'offre en soi beaucoup d'espoirs de solutions faciles aux problèmes qui agitent le monde, mais de tels progrès pourraient donner à notre Organisation une plus grande force ou une nouvelle vigueur qui nous permettra d'aborder les problèmes d'une manière plus résolue.

Quant au second grand problème universel, la protection et, au besoin, la reconstitution d'un milieu naturel équilibré, l'ONU en a reconnu la portée globale en convoquant une Conférence sur l'environnement, prévue à Stockholm l'an prochain, et organisée par un distingué fonctionnaire canadien, M. Maurice Strong.

Le Canada porte un intérêt spécial aux questions de l'environnement, ne serait-ce que parce que son territoire occupe une part considérable de la surface du globe. Malgré sa vaste étendue et sa population relativement faible, le Canada a son propre problème de pollution. Il subit, en outre, les effets de la pollution des autres par le bassin des Grands lacs et par les fuites de pétrole qui se produisent au large de ses côtes, pour ne citer que ces deux exemples. C'est pourquoi le Canada s'inquiète de l'insuffisance du droit international actuel en ce qui concerne la préservation de l'environnement en général et du milieu marin en particulier.

Le Canada s'efforce de contribuer à la constitution d'un code législatif complet dans ce domaine. Sur le plan national, le Gouvernement canadien a adopté des lois tendant à protéger la pêche contre les déversements et les dépôts de déchets, à prévenir les fléaux écologiques dans les eaux territoriales et les zones de pêche canadiennes et à préserver l'équilibre délicat de l'environnement arctique. A la vingt-cinquième Assemblée générale, et encore le mois dernier dans une résolution qu'il a proposée conjointement avec la Norvège au comité préparatoire de la troisième Conférence sur le droit de la mer, le Canada a invité les autres États à prendre des mesures semblables, au niveau national, pour prévenir et limiter la pollution du milieu marin, afin de préparer l'élaboration d'accords internationaux complets.